

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

# FNAS INFOS

n° 44

Novembre 2012



*Bernard Friot,  
l'homme qui a  
saisi tous les esprits  
lors des Journées  
d'étude d'Avignon.*

■ Sur les chapeaux de roues !

■ Compte rendu de l'Assemblée générale du 25 juin 2012

■ Retour sur les journées d'étude d'Avignon

■ La loi impose...  
Le FNAS dispose

■ Cartes postales

■ Un nouveau feuilletton :  
Les villages de vacances,  
à chacun son histoire



## Elections dans les très petites entreprises

TPE (moins de 11 salariés équivalent temps plein)

### Artistes, techniciens, personnels administratifs et d'accueil

En décembre 2011, vous avez travaillé pour une « très petite entreprise » du spectacle vivant ou enregistré : une compagnie, un ensemble musical, une société de production, une entreprise de prestation technique ou de doublage, une association culturelle, un employeur occasionnel... ?

Quelle que soit la durée de votre contrat de travail, vous allez être appelé à vous exprimer sur la représentativité des organisations syndicales, afin de décider et de choisir celle qui pourra signer des accords en votre nom.

Cette mesure de la représentativité concernera, dans les 4 années à venir, les accords nationaux (assurance chômage, retraite...) ou de branche (conventions collectives).

Le scrutin sera organisé entre le 28 novembre et le 12 décembre 2012, soit par vote électronique, soit par correspondance.

Toutes les informations sont sur le site :

[www.electiontpe.travail.gouv.fr](http://www.electiontpe.travail.gouv.fr)

## Le Yotel à Cogolin en voie de disparition ?

1980 - 2012 : 32 ans que le YOTEL à Cogolin permet à des salariés de passer des vacances en camping, en gîtes nature ou en pension complète.

Ces 13 hectares arborés qui constituent un îlot du tourisme social au fond de la baie de Saint-Tropez sont loués par la mairie de Cogolin à la société civile composée par les comités d'entreprise et structures assimilées ; en quelque sorte les copropriétaires de ce village de vacances dont le FNAS fait partie depuis l'origine. Aujourd'hui, à la fin du bail, la mairie de Cogolin voudrait reprendre ce qu'elle estime être son bien.

Une action en direction de la mairie ainsi qu'une assemblée générale de la société civile du Yotel ont eu lieu le 20 novembre.

La suite au prochain numéro.

### Solutions des mots croisés de la page 19

**Horizontalement :** 1- Vacances. 2- Arrêtés. 3- Drames. Pod. 4- Rades. Haro. 5- Onos. (sono). M dem. 6- UGC. Tuer. 7- e. P. 8- EU. L. 9- L. be u es. 10- Entrée. Eut. **Verticalement :** A- Vadrou e. B- Arrangé. In. C- Cradoc. EBT. D- A. m. s. Puer. E- Nées. Tu e. F- CRS. Mut é. G- e. H. er. H- Espadr e. I- Ore. D eu. J- Sodom e. St.

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Edito.....                                | 3  |
| Compte rendu de l'Assemblée générale..... | 4  |
| Journées d'étude d'Avignon.....           | 11 |
| Deux témoignages enchantés                |    |
| Activités de séjours.....                 | 12 |
| Les nouvelles règles de prises en charge  |    |
| Activités de loisirs.....                 | 15 |
| La carte loisirs 2013                     |    |
| Carnet de voyage.....                     | 16 |
| Les pieds dans l'eau au Portugal          |    |
| Un périple au Mexique                     |    |
| Cartes postales.....                      | 18 |
| L'Italie                                  |    |
| La Grèce                                  |    |
| L'Espagne : Madrid                        |    |
| Feuilleton.....                           | 25 |
| Le Château d'Agecroft à La Napoule        |    |
| Journée d'étude session d'hiver.....      | 27 |
| Mots croisés.....                         | 27 |
| Renseignements pratiques.....             | 28 |

Les derniers numéros  
de FNAS INFOS  
peuvent être consultés  
sur le site  
[www.fnas.net](http://www.fnas.net)



### N° 44 - novembre 2012

Edité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS  
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel  
Ont participé à la rédaction de ce numéro :  
Patrick Harivel, Eva Loyer, Frank Lavanture, Roland Rondini, Michel Pezaud, Marco Bartolini, Andrea Pulga, Henri Uzureau, Franck Gétreau, Christophe Labas-Lafite, Hélène Rietsch  
Ont participé à la réalisation : Chantal Porte et l'équipe du FNAS  
Credits photos : Roland Rondini, D.R., Michel Pezaud, Frank Lavanture, Florence et Hervé Tainguy, Sylvie Latrille, Didier Fréboeuf, Hélène Rietsch, Michel Hasson

Création, conception : Joëlle Brover  
Impression : STIPA  
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

# Sur les chapeaux de roues !

**A**près une fin de saison animée, Assemblée générale suivie des journées d'étude d'Avignon, un peu de vacances et hop ! la rentrée, le début d'une nouvelle saison et de nouvelles prises en charge pour les séjours dès le premier janvier 2013 et...

Dans le tourbillon de la vie, le FNAS continue de travailler pour vous proposer des moments de plaisir et de découverte que vous trouverez tout au long de ce FNAS INFOS.

L'Assemblée générale électorale fut riche d'enseignements. Après avoir entendu les différents rapports, le Président, la Secrétaire et le Délégué général ont pu échanger avec les participants, ainsi qu'avec la commission de suivi qui, pour la première fois, n'était pas seulement représentée par son Président mais aussi par des membres d'autres organisations d'employeurs.

On peut toutefois s'étonner que le Président de la commission de suivi se félicite de l'économie qui aurait été faite par le non engagement en 2011 de personnel que nous devons recruter. Peut-on parler d'économies lorsque le fonctionnement de notre organisme justifie d'engager des dépenses ? Nous devrions au contraire considérer toute dépense envisagée dans ce sens comme une richesse pour le FNAS et non comme une dépense supplémentaire. Nous observons là, la fidélité des employeurs à leur logique d'économies sur les masses salariales...

Au vu du bilan financier présenté à cette AG, nous pouvons faire confiance aux nouveaux élus pour continuer de mener à bien la gestion de notre organisme. Ils sauront rester vigilants, notamment sur la stabilité financière et les ressources du FNAS qui dépendent de l'emploi, des niveaux de salaires dont découlent ceux des cotisations.

Nombreux étaient ceux qui ont pu remarquer que cette assemblée générale est un point fort de la vie du FNAS, tout comme les journées d'études lors du Festival d'Avignon. Statutaires ou pédagogiques, ces moments sont toujours intenses, enrichissants : incontournables !

Vous avez élu les membres du conseil de gestion qui, à leur tour, ont voté pour les membres du Bureau exécutif. Au cours de ce nouveau mandat, nous allons poursuivre le travail des années précédentes, au plus près des salariés, et toujours dans les logiques d'équité des comités d'entreprise. Les nouveaux outils de pilotage comptables permettront d'anticiper, au plus près du budget prévisionnel, l'évaluation des possibilités de mise en œuvre d'activités nouvelles.

Nous serons bien sûr attentifs à ce que le FNAS ne devienne pas un simple catalogue avec une vision seulement consumériste.

Lors des journées d'étude à Avignon, Bernard Friot nous a réveillés, ouverts, éclairés, et je suis sûr que tous ceux qui, comme moi, ont eu la chance de participer à ces journées, envisageront différemment leur quotidien dans leur rôle de citoyen.

Oscar Wilde disait : « Le monde est un théâtre, mais la pièce est mal distribuée. »

Alors, pourquoi laisser faire, nous professionnels de la culture ? Prenons notre avenir en main, celui de nos enfants et celui du FNAS qui est notre affaire !

La démocratie ne se réduit pas à un mode de désignation des représentants, c'est surtout une manière de vivre ensemble, de mettre en œuvre et de construire un destin commun, basé sur l'équité, le respect des femmes et des hommes, l'ouverture aux autres cultures...

Nous devons rester attentifs et veiller à ne pas oublier notre histoire.

Lorsque vous oubliez de voter, d'envoyer les pouvoirs, ou simplement de participer aux élections, c'est la vie du FNAS qui est fragilisée.

En ce moment se déroulent les élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE). Notre secteur est bien entendu concerné au premier chef. Alors, n'oubliez pas : votez ! C'est bien cette démarche qui permet à la démocratie sociale de remplir pleinement son rôle.

Bonne fin d'année à toutes et à tous !

*Patrick Harivel, Président*

# Assemblée générale

Lundi 25 juin 2012

## Compte rendu

**E**n ouverture, Roland RONDINI - Président - remercie Leïla CUKIERMAN, directrice du Théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine, d'accueillir l'Assemblée générale du FNAS. Celle-ci souhaite la bienvenue aux participants.

Après lecture de l'ordre du jour, les travaux débutent par la constitution de la Commission des mandats. **Alain RENAULT**, **Laurent POINTURIER**, **Pierre ROMASZKO**, **Véronique VERNET** et **François BANET** se portent volontaires. **Nathalie LETON** assiste également à cette réunion pour l'administration du FNAS.

Puis, soumis au vote, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

A la suite de la lecture du rapport collectif de mandat par **Eva LOYER - Secrétaire** - et du rapport financier par **Alain BROSEAU - Trésorier** - (publiés dans FNAS INFOS n° 43), **Frank LAVANTURE - Délégué général** - complète ces informations par différents tableaux statistiques, montrant notamment un retour à l'équilibre entre les ressources et les dépenses, et une diminution globale des activités sous les 16 % entre 2010 et 2011, toutes activités confondues. Il fait observer qu'en 2011, le nombre d'utilisateurs est resté stable alors que le nombre d'ouvrants droits potentiels a augmenté de 16,35 %.

Il présente ensuite des statistiques relatives à la fréquentation du site Internet. Il signale que, depuis près de 3 ans, conformément à la demande des membres du Conseil de gestion, chaque ouvrant droit est systématiquement averti de l'ouverture de ses droits par courrier. Depuis le dernier trimestre 2011 ces informations parviennent sous forme dématérialisée. Ce dernier mode de communication engendre des économies importantes de papier et d'affranchissement et permet de savoir si ces informations ont été lues et si elles ont entraîné une ou plusieurs consultations du site du FNAS.

● **Denys FOUQUERAY du SFA CGT** regrette que le site ne comporte aucune information concernant les élections des différents collègues de l'Assemblée générale. **Le Délégué général** répond qu'un espace réservé aux élus est actuellement en cours d'élaboration. Il note cette requête concernant les informations préélectorales, qui pour-

raient figurer à l'avenir dans les actualités du FNAS. Pour sa part, il déplore que la participation aux élections soit si faible.

● **Franck GUILBERT du SNLA-FO** regrette qu'encore trop de salariés ignorent l'existence de leurs droits aux activités sociales.

● **Eva LOYER** rappelle que l'information des ouvrants droits est le souci permanent du Conseil de gestion et de l'équipe. Elle détaille toutes les méthodes utilisées à cet effet : courriers électroniques et postaux, journées d'étude régionales par exemple à Angers fin 2011. Elle confirme la volonté du FNAS de poursuivre en région ce travail d'information de tous les salariés tant permanents qu'intermittents.

● **Agnès LOUDES (SNSP - membre de la Commission de suivi)** informe qu'en région PACA, des réunions seront organisées avec les syndicats de salariés pour mieux faire connaître le FNAS.

● Afin d'améliorer l'efficacité de ce dispositif, **Jean-François PUJOL** invite les délégués du personnel à demander aux salariés intermittents et permanents de prévenir de tout changement d'adresse postale ou électronique, car le FNAS se voit retourner un certain nombre de courriers avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée ».

● Au-delà de l'identification des ouvrants droits, **Jacques CHAUVIN** estime qu'il est important que chacun puisse avoir connaissance des droits qu'il peut utiliser. Aussi, il demande s'il ne serait pas possible de créer une rubrique sur le site Internet, permettant aux salariés d'actualiser leurs coordonnées et de savoir les droits qu'il leur reste.

● **Eva LOYER** répond que le développement d'une interface entre les ouvrants droits et le FNAS pose les problèmes de la confidentialité par rapport aux données personnelles de l'utilisateur et de la sécurité du système du FNAS. Pour l'instant, la mise en place de ce genre de système n'est pas d'actualité.

● **Maïté FREUDENREICH** suggère une solution simple et peu onéreuse pour signaler un changement d'adresse sur le site Internet : ajouter un formulaire « changement de coordonnées » dans l'onglet « contact » qui existe déjà.

● **Le Président** met en garde contre les risques que pourrait présenter une interface permettant à chaque ouvrant droit de consulter son « compte ». En effet, cela ouvrirait la porte à des comportements consuméristes. Le but est d'élargir le nombre d'utilisateurs, pas de pousser chacun à consommer le plus possible jusqu'à épuiser ses droits chaque année.

● **Jean-François PUJOL** fait valoir que les droits au FNAS ne doivent pas être confondus avec un complément de revenus. Il s'élève contre les notions de « compte personnel d'usager » et de « droit de tirage », qui dénaturent les valeurs fondamentales du FNAS.

● **Patrick HARIVEL** remercie vivement la Secrétaire pour la qualité du compte rendu collectif de mandat. Il souhaite qu'à l'avenir, le FNAS présente des tableaux encore plus affinés, notamment pour permettre l'observation des quotients familiaux.

● **Eva LOYER** répond que les grilles ayant été modifiées en cours d'année, une observation pondérée entre les différents quotients n'était pas réalisable entre 2010 et 2011. Ces statistiques seront possibles sur 2011/2012. Cependant, il est déjà constaté que la baisse générale du pouvoir d'achat a un impact réel sur l'utilisation des droits au FNAS. Si les difficultés des quotients les plus faibles s'avèrent constantes, ce sont maintenant les foyers à revenus moyens qui sont affectés.

● **Yannick PENOT** s'interroge sur le différentiel entre la baisse du coût global des activités de séjours, et le nombre de nuitées.

● **Le Délégué général** explique que si ces courbes n'évoluent pas de la même façon, c'est essentiellement en raison de la mise en place des nouvelles grilles au premier janvier 2011, afin de réduire le déficit accumulé lors des trois exercices précédents : les grilles de prises en charge sont ainsi passées de quatre tranches à dix tranches de quotient familial, en prenant soin de préserver au maximum les populations les plus défavorisées. De plus, les prises en charge ont été limitées à deux séjours par personne, hors séjours pour enfants et adolescents. Enfin les activités de séjours n'ont pas échappé, en 2011, à l'augmentation générale du coût de la vie, ce qui a conduit les ayants droit à limiter la durée moyenne et le prix de leurs vacances.

Il précise que depuis l'instauration des mesures de réduction du déficit (modification des règles relatives aux chèques-Lire et chèques-Disques, changement de grilles) les activités de loisirs ont elles aussi diminué mais de façon beaucoup moins significative. Grâce à leur caractère fractionnable, les activités de loisirs coûtant moins cher à l'unité que les séjours, elles restent plus abordables pour les usagers.

● Redoutant que la baisse des prises en charge ne conduise les ayants droit à se désintéresser du FNAS et compte tenu du résultat positif constaté sur l'exercice 2011, **Franck GUILBERT** propose de réfléchir à un assouplissement des prises en charge sur les séjours, en particulier sur les grilles séjours 1 et séjours 2.

● **Le Délégué général** souligne qu'en 2011, le FNAS est tout juste revenu à l'équilibre, sans pour autant reconstituer ses réserves. Or,

ce sont les excédents cumulés de 2003 à 2007 qui ont permis à la structure de supporter les 2,2 millions d'euros de déficit cumulé tout en poursuivant son activité normalement. Il rappelle que la moindre modification des règles de prise en charge a des conséquences financières considérables, dans un sens ou dans l'autre, et qu'il convient d'être très prudent pendant quelque temps.

● **Le Président** met en garde contre l'inconvénient de modifier trop rapidement les modalités de prise en charge et les grilles en fonction de la conjoncture. Afin de rétablir un équilibre durable, il est nécessaire de poursuivre les mesures et d'en analyser les effets avant d'envisager des évolutions. En outre, de nouveaux changements risquent de brouiller la lisibilité des règles du FNAS pour les utilisateurs.

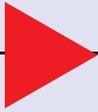
● Par ailleurs, **la Secrétaire** rappelle qu'un tiers seulement des ouvrants droits ont formulé au moins une demande de prise en charge. Avant d'envisager de nouvelles modifications, il convient déjà d'élargir le cercle d'usagers potentiels par une meilleure information. Elle présente également les pistes étudiées par le Conseil de gestion pour faciliter l'accès aux vacances des plus démunis et favoriser le secteur associatif. Il s'agirait notamment de passer en grille 1 trois organismes : Gîtes de France, Clévacances et Accueil paysan. Le nombre de séjours pris en charge par ayant droit restera lui, limité à deux, en dehors des séjours pour enfants et adolescents. Le Conseil de gestion envisage également d'améliorer la mutualisation concernant les activités de loisirs, pour soulager les CEC qui disposent d'un budget très limité. Une des pistes consisterait à prendre en charge certaines activités liées aux séjours relevant de la grille séjours 1.

La Secrétaire insiste sur le fait que toutes ces mesures seront soigneusement évaluées, mises en œuvre et suivies pas à pas, pour assurer la stabilité financière du FNAS et instaurer une politique d'activités sociales à long terme.

● **Denys FOUQUERAY**, citant l'une des préconisations du compte rendu collectif de mandat, qui consiste à « améliorer la mutualisation », invite les partenaires sociaux à remettre en cause le principe de prise en charge des activités de loisirs, qui établit une différence entre les salariés permanents des entreprises de plus de 10 salariés et les salariés intermittents ou permanents des entreprises de moins de 10 salariés. Il estime que cette différence de prise en charge est discriminatoire. Il appelle les organisations syndicales à revoir ces règles inscrites dans les statuts du FNAS lors du troisième cycle de négociation de CMP qui doit avoir lieu dans les mois qui viennent, afin de mettre en place une véritable mutualisation pour l'ensemble des activités de loisirs, quelle que soit la taille de l'entreprise dans laquelle travaillent les salariés.

● **Eva LOYER** souligne que sans empiéter sur le terrain des partenaires sociaux, le traitement équitable de tous les salariés pour les activités liées aux séjours de la grille séjours 1 permettrait déjà d'améliorer la mutualisation.

● **Le Président** et **le Délégué général** rappellent les raisons historiques de cette différence de traitement des ressortissants des CEC : à l'époque, il s'agissait de trouver un compromis pour laisser aux représentants du personnel la liberté de gérer eux-mêmes leurs activités sociales, au plus près des salariés. Ils sont d'accord pour remettre en cause le fonctionnement actuel qui n'est pas satisfaisant, car le per-



Lundi 25 juin 2012

sonnel des entreprises de plus de 10 salariés y a beaucoup perdu en termes de prise en charge d'activités de loisirs ; cependant, ce n'est pas si simple, car cela pourrait revenir à retirer certaines prérogatives aux CEC.

● **Alain GABRIEL - Commissaire aux comptes** - constate avec satisfaction que, grâce aux mesures de réduction du déficit et aux outils de pilotage mis en place, le FNAS a réussi à se sortir en une année d'une situation alarmante. Il recommande de continuer en ce sens, en suivant soigneusement les dépenses et les recettes de façon trimestrielle.

Il rappelle que même si le résultat de l'exercice 2011 est positif, on ne peut guère parler que d'un retour à l'équilibre et qu'il convient de rester vigilant.

Il signale que l'automatisation de l'intégration des informations transmises par AUDIENS est fiable. En revanche, le suivi des informations fournies par chaque entreprise peut être encore amélioré. Il préconise d'exiger des entreprises l'envoi systématique des bordereaux trimestriels, même lorsqu'aucun salarié n'a travaillé pendant cette période, ainsi que la récapitulation annuelle qui permet de mesurer l'écart avec les informations communiquées dans l'année.

## Le Commissaire aux comptes présente ensuite son rapport qui certifie les comptes annuels.

● **Yannick PENOT** demande de quels moyens dispose le FNAS vis-à-vis des entreprises qui ne verseraient pas leurs cotisations.

● **Le Délégué général** répond que cotiser au FNAS est une obligation inscrite dans la convention collective nationale étendue.

● **Patrice MASSÉ du SYNPTACT-CGT** ajoute que pour obtenir une licence d'entrepreneur de spectacles, les structures doivent fournir une attestation prouvant qu'elles sont à jour de leurs cotisations sociales, y compris au FNAS.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN (SYNDEAC - Président de la Commission de suivi)** précise que la différence importante du nombre d'entreprises entre le FNAS et le FCAP (3 000 entreprises) a suscité des interrogations chez les employeurs.

● **Eva LOYER** pense que cette différence est liée en partie au fait que l'attestation du FCAP ne figure pas parmi les pièces requises pour l'octroi de la licence d'entrepreneur de spectacles.

● Étant donné que la liste des documents requis pour obtenir une licence d'entrepreneur de spectacles émane directement du ministère de la Culture, **Jean-Joël LE CHAPELAIN** propose de demander à celui-ci d'ajouter l'attestation du FCAP à cette liste.

● **Denys FOUQUERAY** attribue une partie de ce différentiel à une ambiguïté figurant dans l'accord interbranche, qui définit le champ d'application du secteur privé et celui du secteur subventionné. Cette définition n'est pas suffisamment claire et peut prêter à confusion.

Or, AUDIENS, qui collecte les cotisations pour le FNAS, envoie des questionnaires à des compagnies qui appliquent la convention collective des entreprises artistiques et culturelles, en leur demandant d'indiquer l'annexe de la convention collective nationale du spectacle vivant privé dont elles relèvent, sans joindre la moindre notice explicative, ce qui engendre de nombreuses erreurs.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** partage cette analyse et s'accorde sur la nécessité de clarifier ce point.

● **Le Délégué général** confirme que l'accord interbranche, très complexe, a généré des difficultés de compréhension chez AUDIENS, mais que les choses avancent grâce à un important travail de communication.

● **Claire GUILLEMAIN (PROFEDIM)** annonce qu'une rencontre est prévue avec AUDIENS au mois d'octobre pour évoquer ces questions de périmètre.

● **Eva LOYER** constate que l'ambiguïté contenue dans l'accord interbranche est renforcée par le fait que les chambres patronales n'ont pas toutes la même analyse de la notion de subvention, qui détermine le champ d'application. Elle aimerait que les syndicats d'employeurs s'accordent sur une définition commune.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** explique la difficulté de trouver des positions communes face à des entreprises si différentes, aussi bien par la taille que par les budgets et le niveau de responsabilité ; même le mécanisme du paritarisme n'est pas toujours parfaitement compris par tous.

● **Patrice MASSÉ** réplique qu'une convention collective doit s'appliquer intégralement. Ni les employeurs, ni les salariés ne peuvent choisir les parties qui les intéressent en faisant abstraction de certaines obligations comme, par exemple, la complémentaire santé. Concernant les problèmes financiers des entreprises, notamment pour tout ce qui relève de la masse salariale artistique, il invite les représentants des employeurs à dénoncer auprès du ministère de tutelle la méthode UNIDO, qui ventile les charges de personnel selon le type de contrat (CDI, CDD classique ou CDD d'usage).

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** partage son avis sur les défauts d'UNIDO qui contraint les employeurs à consacrer un temps considérable à remplir des documents administratifs de plus en plus lourds. Cependant, il rappelle qu'à l'origine, cette méthode avait été instaurée pour harmoniser les répartitions budgétaires des entreprises artistiques et culturelles, beaucoup trop disparates avant 1983, et qu'elle a permis de donner une certaine lisibilité et fournir des informations intéressantes.

● **Claire GUILLEMAIN** adhère au souhait des organisations syndicales de renégocier l'accord interbranche. Elle suggère d'organiser, après la rencontre programmée en octobre, une réunion entre le FCAP, le FNAS, AUDIENS et les syndicats d'employeurs pour discuter de ce problème de périmètre.

## Le Président de la Commission de suivi présente ensuite le rapport rédigé pour l'Assemblée générale.

● Appuyé par **Denys FOUQUERAY**, **Roland RONDINI** remercie les représentants des employeurs pour leur présence renforcée cette année et pour leur participation aux débats.

● Revenant à la note des employeurs, **Denys FOUQUERAY** tient à nuancer l'appréciation concernant la progression de plus de 500 entreprises par an : pour lui, ce n'est pas uniquement un « signe de vitalité » ; cela signifie également que les artistes se voient obligés de créer leur propre structure parce que les centres dramatiques nationaux (CDN) et les scènes nationales ne prennent pas leurs responsabilités en tant qu'employeurs d'équipes artistiques. Par ailleurs, ces toutes petites compagnies exercent bien souvent leur métier dans des conditions professionnelles au rabais.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** répond que les lieux subventionnés n'ont pas à interférer dans le montage d'un spectacle ni à rémunérer l'équipe artistique, car cela reviendrait à externaliser les productions. Il fait valoir que le montage d'un projet relève de la liberté individuelle de chacun et que l'accroissement annuel du nombre d'entreprises témoigne d'une certaine vitalité du secteur, même si la capacité de gestion de certains entrepreneurs se révèle parfois limitée. Il pense pour sa part que les directeurs des CDN et des scènes nationales jouent pleinement leur rôle d'employeurs d'artistes interprètes.

● **Denys FOUQUERAY** manifeste son désaccord par rapport à l'analyse des employeurs qui considèrent que si le FNAS a pu fonctionner en 2011 sans administrateur, réalisant ainsi une économie de 6 % sur la masse salariale, il serait peut-être judicieux de ne pas remplacer ce poste grâce à une réorganisation interne. Si celle-ci peut s'avérer nécessaire, le poste d'administrateur est indispensable pour libérer le Délégué général d'un certain nombre de tâches qui sont venues s'ajouter aux missions qu'il assumait jusqu'à présent, lui laissant beaucoup moins de temps pour les travaux relatifs aux activités ou à la communication en région. \*

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** indique que ces paragraphes relatifs au poste d'administrateur reflètent surtout une interrogation des employeurs sur le profil et l'adéquation du poste, compte tenu des besoins de la structure.

● **Franck GUILBERT** se déclare alarmé par la baisse des prises en charge, estimant la mission historique du FNAS menacée. Selon lui, la pérennité du FNAS passe par une hausse substantielle des cotisations, donc par une réelle augmentation des salaires.

● **Denys FOUQUERAY** fait remarquer que le FNAS a pu résorber le déficit en un seul exercice, mais que les mesures mises en place en 2011 ont pesé sur les seuls salariés sans que les entreprises contribuent à l'effort général. Rejoignant **Franck GUILBERT**, il insiste sur le combat pour maintenir les droits des salariés et négocier avec les employeurs la revalorisation des salaires et la hausse du taux de cotisation.

● **Agnès LOUDES**, réaffirme l'intérêt des employeurs pour le FNAS. Concernant les moyens budgétaires des entreprises, elle souligne

que lors des rencontres récentes, le ministère de la Culture n'a pas garanti le dégel des subventions. Elle invite les représentants des salariés et les représentants des employeurs à se battre conjointement pour le déblocage des ressources.

● **Eva LOYER** appuyée fortement par **Denys FOUQUERAY** et **Franck GUILBERT**, ne se montre guère optimiste concernant la mobilisation des salariés puisque depuis des années, ceux-ci ne recueillent aucun bénéfice de leurs actions sur le plan salarial.

● Pour **Jean-François PUJOL**, au-delà des revendications vis-à-vis des employeurs, les salariés risquent d'avoir à se mobiliser contre une possible baisse du budget de la culture : selon les rumeurs qui courent actuellement, cette diminution pourrait atteindre 10 %.

● **Franck GUILBERT** inquiet face à la baisse des financements publics évoquée par les employeurs, rappelle que lors de l'assemblée organisée par le SYNDEAC le 19 mars dernier, la conseillère culturelle de François Hollande s'était engagée à rétablir entièrement les crédits. Il demande à Jean-Joël LE CHAPELAIN si certains éléments lui permettent de penser que la situation budgétaire risque de s'aggraver.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** ne se prononce pas sur les actions futures du ministère de la Culture, mais il rappelle que François Hollande, lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle, s'était engagé, dans une lettre, à lever le gel des crédits et à réduire le taux de TVA pour les produits culturels.

● **Denys FOUQUERAY** rappelle ensuite que lors de l'Assemblée générale 2011, le Délégué général avait expliqué qu'une augmentation symbolique de 0,05 % de la cotisation permettrait de résorber le déficit plus rapidement et témoignerait de la bonne volonté des employeurs de participer à l'effort général, sans mettre en péril les entreprises.

● **Franck GUILBERT** rappelle que parmi toutes les caisses sociales, le FNAS est la seule à avoir conservé le même taux de cotisation depuis plus de trente ans.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** fait remarquer que le FNAS n'est pas une caisse sociale au même titre que l'URSSAF.

● **Patrice MASSÉ** rappelle cependant que les cotisations au FNAS figurent parmi les obligations inscrites dans la convention collective, au même titre que pour toutes les autres caisses.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** indique que la hausse de la cotisation ne saurait être envisagée par les temps qui courent, compte tenu des difficultés financières des entreprises artistiques et culturelles. Il signale que selon une étude, les CDN et les scènes nationales d'Île-de-France ont perdu 6 millions d'euros de subventions d'État entre 2003 et 2010, sans parler des financements des collectivités locales.

● **Jacques CHAUVIN** constate que si les employeurs partagent les inquiétudes des salariés concernant la baisse du nombre et du niveau de prise en charge par le FNAS, ils ne contribuent pas à y remédier par la hausse des salaires et l'augmentation de la cotisation. Il demande à Jean-Joël LE CHAPELAIN si les organisations patronales seraient ouvertes à une véritable discussion à ce sujet, dans le cas où le ministère de tutelle dégelait les crédits alloués au spectacle vivant.

\* Voir NDLR en page 10.



Lundi 25 juin 2012

● **Le Président de la Commission de suivi** rappelle que les employeurs n'ont jamais accepté ce gel des subventions de 6 % et qu'ils se sont battus pour que les financements soient, sinon augmentés, du moins maintenus, en calculant leur budget prévisionnel non pas sur 94 %, mais sur 100 %. Grâce aux combats menés conjointement par les organisations de salariés et les organisations d'employeurs de 2007 à 2011, le Président Sarkozy a dégelé les crédits de la culture chaque année, sauf en 2012. Aussi, si le nouveau Président de la République décide de débloquer les subventions, les entreprises subventionnées ne disposeront pas de réserves nouvelles, puisque les budgets étaient déjà calculés sur 100 %. Concernant l'augmentation de la cotisation de 0,05 %, même si l'ouverture d'un débat à ce sujet lui semble légitime, **Jean-Joël LE CHAPELAIN** souligne la difficulté à trouver des positions unitaires entre organisations d'employeurs, dans la mesure où celles-ci n'ont ni le même historique, ni les mêmes moyens financiers, ni le même niveau de dialogue avec les organisations syndicales.

Il rappelle que l'extension de la convention collective et, plus récemment, la collecte des cotisations par AUDIENS ont permis au FNAS de récupérer des cotisations sur exercices antérieurs. Compte tenu de ces sommes qui ont pu aller jusqu'à 700 000 euros certaines années, certains syndicats d'employeurs ne comprennent pas forcément la demande d'augmentation de cotisation formulée par les organisations syndicales et le Conseil de gestion du FNAS.

● **Eva LOYER** rétorque que la courbe des cotisations globales ne progresse pas au même rythme que la courbe des ouvrants droit, permanents et intermittents. En effet, entre 2009 et 2010, le nombre d'ouvrants droit a augmenté de 12,95 % pendant que les cotisations progressaient de 3,15 %. Entre 2010 et 2011, le nombre d'ouvrants droit a augmenté de 16,35 % alors que les cotisations n'ont progressé que de 1,90 %. Parallèlement, le nombre de salariés en CDD est en hausse tandis que le nombre de salariés en CDI diminue, l'ensemble de ces données atteste d'un appauvrissement général de la profession.

● **Le Délégué général** signale que l'augmentation des recettes, notamment par les cotisations sur exercices antérieurs, ne signifie pas pour autant un accroissement important de moyens pour le FNAS. En effet, lorsqu'une entreprise commence à cotiser, les salariés bénéficient de prises en charge allant jusqu'à 70 % pour les quotients familiaux les plus bas, soit près de 1 000 euros pour l'ouvrant droit et pour chaque membre de sa famille, alors que les cotisations de la structure restent faibles. Le Délégué général ajoute que ce paradoxe n'est pas toujours facile à comprendre pour les organisations d'employeurs, hormis le SYNDEAC qui est un partenaire historique depuis la création du FNAS.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** en convient. Il indique qu'il a lui-même le souci de faire comprendre ce fonctionnement aux responsables d'entreprise. Il compte sur la rencontre programmée au mois d'octobre entre les employeurs et les salariés pour aborder tous ces aspects, donner des explications pédagogiques et engager un débat.

● **Franck GUILBERT** considère que le refus des employeurs d'envisager une possible augmentation de 0,05 % de la cotisation est une position dogmatique. En effet, lorsque que les cotisations prévoyance ont subi une hausse à la suite de la réforme des retraites, les syndicats d'employeurs ont accepté de la prendre entièrement à leur charge alors que cela représentait une somme beaucoup plus importante. Par ailleurs, il trouve que les lieux institutionnels pratiquent depuis 30 ans une forme d'externalisation des créations, sans respecter l'accord sur le volume d'emploi des artistes interprètes dans les CDN.

● Il est appuyé par **Denys FOUQUERAY** qui déplore qu'un certain nombre de projets ne puissent voir le jour qu'après la création d'une compagnie, faute de coproduction. Il constate que trop souvent, les résidences ont pris le pas sur l'emploi direct des artistes et des metteurs en scène, pour des durées parfois ridiculement courtes, moyennant des rémunérations très basses. Il rappelle qu'en principe, les salaires minima conventionnels ne s'appliquent qu'aux professionnels débutants et qu'il ne s'agit en aucun cas d'un salaire moyen de référence.

● Pour sa part, **Hugues AUBIN** constate que depuis quelques années, un certain nombre de petites structures semi-publiques, semi-privées se sont insinuées dans la profession, grignotant petit à petit des pans entiers de l'activité et favorisant la déstructuration du secteur.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** admet que les obligations découlant de la convention collective ne sont pas toujours respectées à la lettre par tous les employeurs du secteur, mais il souligne que les pratiques douteuses ne sont pas forcément répandues partout et qu'il ne faut pas généraliser ce phénomène à l'ensemble des employeurs. Concernant l'externalisation, il signale que la majorité des employeurs préfère avoir des emplois directs, mais que ce n'est pas toujours possible car certaines équipes refusent catégoriquement de déléguer la production de leur spectacle. Il convient donc de s'adapter à chaque situation au cas par cas, en tenant compte des points de vue de chacun. Il se déclare tout à fait favorable à la proposition d'Hugues AUBIN, d'ouvrir une réflexion éthique du spectacle vivant et la défense de la culture en tant que service public, destinée à favoriser les bonnes pratiques dans la profession, et confirme la bonne volonté des employeurs à ce sujet.

● **Yann GUILLOU** souhaite que les employeurs s'assurent systématiquement, lorsqu'ils accueillent une compagnie, que celle-ci soit bien en règle vis-à-vis de ses salariés, car il a pu constater que ce n'était pas toujours le cas.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** indique que l'accueil des compagnies dans un lieu institutionnel fait systématiquement l'objet d'un contrat. De ce fait, si une compagnie accueillie dans un CDN ne payait pas les cotisations de ses salariés, les caisses sociales seraient en droit de les réclamer au CDN, considéré comme employeur indirect.

Alain BROSSEAU présente ensuite le budget prévisionnel pour l'exercice 2012.

#### ■ Produits :

- Les cotisations sont prévues à hauteur de 7 213 000 euros (contre 7 245 230 euros en réalisé 2011), dont 6 913 000 euros de cotisations pour l'exercice et 300 000 euros de cotisations sur exercices antérieurs.
- Les autres ressources ayant été réalisées en 2011 à hauteur de 32 447 euros, il est prévu de les reconduire à l'identique pour 2012, soit un budget prévisionnel de 30 000 euros.

#### ■ Dépenses :

- Pour les activités de séjours, le budget total est prévu pour 2 119 606 euros en 2012 (contre 2 080 369 euros en 2011).
- Les activités de loisirs sont budgétées à hauteur de 3 127 406 euros (contre un réalisé de 3 145 616 euros en 2011).
- Pour la formation, la communication et l'information, le budget 2012 est de 518 794 euros (contre 484 018 euros en 2011).
- Les frais de gestion atteindront 1 374 247 euros en 2012 (contre 1 300 422 euros en 2011).

Alain RENAULT donne lecture du rapport de la Commission des mandats.

#### ● *Compte rendu de la Commission des mandats*

##### ■ Collège des intermittents

Sur 40 grands électeurs, 32 sont présents ou représentés. Un pouvoir a été invalidé.

##### ■ Collège des entreprises de moins de 10 salariés

Sur les 20 électeurs, 19 sont présents ou représentés. Un électeur est absent.

##### ■ Collège des CE et des CEC

Sur 191 représentants de CEC, 31 sont présents et 39 ont donné pouvoir. Un pouvoir a été invalidé.

##### ■ Total

121 votants. (Après le déjeuner, cinq membres de l'Assemblée générale sont partis sans laisser de pouvoir : le nombre de votants sera donc réduit à 116).

Puis l'Assemblée procède au vote des résolutions.

### Résolutions soumises à l'approbation des membres de l'Assemblée générale

#### Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du compte rendu collectif de mandat, approuve ce compte rendu.

Cette première résolution est adoptée à la majorité (111 voix pour, 5 abstentions, aucune voix contre).

#### Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier, approuve ce rapport.

Cette deuxième résolution est adoptée à la majorité (111 voix pour, 5 abstentions, aucune voix contre).

#### Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale lui donne acte de l'exécution de son mandat.

Cette troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils sont présentés.

Cette quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'imputer le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, qui s'établit à 164 603,18 euros, au « report à nouveau » pour le porter à 333 865,67 euros.

Cette cinquième résolution est adoptée à la majorité (115 voix pour, une abstention, aucune voix contre).

#### Sixième résolution

L'Assemblée générale donne quitus plein, entier et sans réserve aux membres du Conseil de gestion, à Monsieur le Président et à Monsieur le Trésorier pour leurs actes de gestion et l'accomplissement de leur mission.

Cette sixième résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Septième résolution

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2012 tel qu'il est présenté.

Cette septième résolution est adoptée à la majorité (110 voix pour, 6 abstentions, aucune voix contre).

## Les nouveaux élus du Conseil de gestion

### Proclamation des résultats des élections.

Les élections des membres du Conseil de gestion se sont déroulées selon les statuts du FNAS.

Pour les collèges des salariés intermittents et des salariés permanents des entreprises de moins de 10 salariés, ce sont les premiers élus à l'Assemblée générale au plus grand nombre de voix qui occupent les sièges prévus, pour leurs collègues respectifs au Conseil de gestion.

Leurs noms ont été publiés dans le dernier numéro de FNAS INFOS.

Seuls les 7 représentants des salariés des entreprises employant entre 10 et 50 salariés constitués en comité d'entreprise (dont 1 représentant des plus de 50 autant que possible) sont élus lors de l'Assemblée générale pour leur collège.

### Alain RENAULT annonce les résultats.

Collège des CE et des CEC : 7 sièges à pourvoir - 76 inscrits - 61 suffrages valablement exprimés.

La liste CGT est élue à l'unanimité. Les sièges sont attribués à Eva LOYER, Roland RONDINI, Patricia COLIN, Michel PEZAUD, Laurent BERNARD, Laurence VAN MULLEN VIRIQUE et Yannick PENOT.

### Composition du Conseil de gestion

#### ■ Collège des salariés intermittents

Ont été élus pour la CGT : Patrick HARIVEL, Cathy GRACIA, Reina PORTUONDO, Hélène RAIMBAULT, Henri UZUREAU, Daniel KIENZY et Bertrand MAON.

#### ■ Collège des entreprises de moins de 10 salariés

Ont été élus pour la CGT : Alain BROSSEAU, Jacques BOULCH et Hugues AUBIN.

#### ■ Collège des CE et des CEC

Sont élus pour la CGT : Eva LOYER, Roland RONDINI, Patricia COLIN, Michel PEZAUD, Laurent BERNARD, Laurence VAN MULLEN VIRIQUE et Yannick PENOT.

Après avoir salué l'équipe du FNAS, l'ordre du jour étant épuisé, Roland RONDINI lève la séance à 17 h 55.

### Election des membres du Bureau exécutif.

Enfin les membres du Conseil de gestion ont procédé à l'élection des membres du Bureau exécutif lors d'une réunion de cette instance à l'issue de l'Assemblée générale.

### Sont élus

Président : Patrick HARIVEL

Secrétaire : Eva LOYER

Secrétaire adjoint : Roland RONDINI

Trésorier : Alain BROSSEAU

Trésorière adjointe : Reina PORTUONDO

En fin de séance, **Andrea PULGA** annonce son départ définitif du Conseil de gestion du FNAS en raison d'une mutation professionnelle. Il est vivement applaudi et chaleureusement remercié pour le travail accompli au cours de ses années de mandature.



## Assemblée générale

### \* NDLR à propos de l'intervention de Denys Fouqueray

(page 7)

Voici plus d'une dizaine d'années que les instances du FNAS ont décidé l'embauche d'un administrateur pour animer la vie interne du FNAS (outils de gestion, budgets, équipe du FNAS) sous la houlette du délégué général dont le rôle est plutôt tourné vers l'extérieur du FNAS, en direction des salariés des entreprises artistiques et culturelles et à la recherche d'activités sociales innovantes.

Georges Kohon, administrateur depuis 2006 a quitté le FNAS en 2010. Un recrutement a été lancé et le budget 2011 en a tenu compte. L'embauche n'a pu être réalisée au cours de l'exercice, c'est pourquoi les employeurs parlent d'une économie de 6 % sur la masse salariale.

Mais ce pourcentage ne correspond pas intégralement au salaire prévu. L'économie est aussi due à la bonne gestion de la masse salariale de l'équipe du FNAS.

Cependant ce recrutement reste à l'ordre du jour, car il en va d'une plus grande efficacité et de la pérennité de notre structure de comité d'entreprise.

# Journées d'étude d'Avignon 2012

## Le sociologue et économiste Bernard Friot : le meilleur spectacle d'Avignon !

Pour la troisième année consécutive, j'ai assisté avec bonheur aux Journées d'étude du FNAS qui se sont déroulées à Avignon du 17 au 20 juillet (2012). Je pense que la rencontre avec l'impressionnant Bernard Friot va demeurer comme un moment fondateur de ma réflexion syndicale et politique.



J'ai été assez « retourné » par sa pensée à contre-courant des idées reçues et ses thèses à rebrousse-poil des manipulations et autres aliénations qu'il nous permet d'objectiver et de conscientiser. Ce renversement qu'il nous propose d'opérer dans nos habitudes vaines, logiques sclérosées, faiblesses et complaisances stériles, redonne, à l'inverse, une force lumineuse, une énergie créatrice pour approfondir notre pensée, corriger notre discours et préciser nos orientations, mais aussi affiner nos méthodes, viser des objectifs plus ambitieux et finalement imaginer un autre projet de société.

La barre était très haute, avec la sensation de vivre un moment quasi historique !  
On se sent humble devant la grandeur d'un tel « bonhomme ».

J'ai particulièrement apprécié sa verve, cette façon un peu théâtrale d'exposer son analyse sociologique et historique, sa malice, son discernement (et peut-être sa clairvoyance) pour formuler les véritables enjeux de cette question de la protection sociale.

Son humour mordant et son autodérision ont permis un rire libérateur, ses formules, images, exemples, ruptures de ton étant au service d'une pédagogie magistrale, une sensibilisation fécondante et « déclencheuse ».

Mais n'est-ce pas précisément le but recherché par les organisateurs de ces journées d'étude ? Qu'ils soient donc sincèrement remerciés pour ce véritable cadeau !

Il faut également souligner l'excellente idée de scinder à plusieurs reprises l'assemblée des participants en groupes de réflexion afin de reformuler de façon synthétique, s'appropriier cette parole et assimiler lentement la densité des informations et analyses théoriques comme pratiques, parfois de façon quelque peu critique, et finalement s'attacher à retransmettre tout cela ...

*Frank Gétreau - comédien - metteur en scène*

Véritable université populaire, ces journées d'études ont été un événement au sens où est advenue une écoute profonde et engagée de nous tous face à Bernard Friot.

Comme au souvenir d'une pièce vue, je retiens, comme des fulgurances, des phrases : « donner une lecture émancipatrice de la feuille de paye », « le salaire est ce qui nous libère », « réintroduire le salaire dans le monde du travail », « la classe dominante nous impose son récit, alors tentons une capacité de discours autonome ».

Je retiens sa parole forte, dérangeante, puissante.

Je l'entends et le vois comme un comédien (et un grand) où je pourrai déceler le juste du moins juste, le sincère de la posture, la présence du factice, et tout cela agrémenté de fureur, d'humour, de malice même, mais toujours au service de son propos.

Dire et redire que « le salaire est ce qui nous libère » et peut nous permettre de sortir du système capitaliste et financier actuel.

Dire et redire qu'il faut qualifier les personnes et non les postes de travail et ainsi créer une véritable sécurité sociale professionnelle pour tous.

Dire et redire que nous devons tous être reconnus comme producteurs de valeur économique et, à ce titre, recevoir un salaire à vie.

Voilà des propos qui détonnent et nous permettent « d'oser nous poser pour ceux que nous sommes » en assumant nos vies et non plus seulement nos existences.

Je finirai, en rendant hommage à toute l'équipe du FNAS qui, par son sens de l'accueil et de l'organisation nous a permis de vivre pleinement ces journées.

*Christophe Labas-Lafite - comédien*

# Activités de séjours

## Du nouveau et du mieux !

Jusqu'à maintenant, les ouvriers droit pouvaient choisir leur séjour dans le secteur associatif et de tourisme social et bénéficier des prises en charge de la grille séjours 2 ou bien dans le secteur marchand et bénéficier des prises en charge de la grille séjours 3.



Une condition : être agréé par le ministère du tourisme : soit un agrément pour les associations de tourisme social soit une licence pour les agences de voyage.

Sous le dernier quinquennat, on a beaucoup « modernisé »...

Le ministère a généré une structure, Atout France, qui immatricule indistinctement associations de tourisme social et agences de voyages.

Conséquences : impossible de distinguer les deux secteurs !

### Une étape dans l'évolution des activités sociales du FNAS

Depuis plusieurs mois, les instances du FNAS travaillent, débattent pour faire évoluer qualitativement les activités sociales du FNAS (séjours et loisirs) à l'horizon 2014. Mais cette loi oblige à prendre des mesures dès le premier janvier 2013.

### Des grilles de prises en charge inchangées

Les taux de prise en charge, les tranches de quotient familial et les plafonds ne changent pas, sauf pour certains séjours comme le Mexique. Dans ce cas, une grille spécifique est publiée.



# Faisons le point

Les activités de séjours se décomposent en trois catégories : les séjours pour enfants et adolescents, les séjours proposés par le FNAS et les séjours choisis par l'ouvrant droit.

## Séjours proposés par le FNAS

# Grille séjours 1

### ■ Séjours à dates fixes

Presque rien de changé pour cette catégorie de séjours.

Il s'agit toujours des voyages de saisons (printemps, automne) des séjours de neige et des séjours autour de festivals.

L'équipe du FNAS travaille à maintenir les festivals de Cannes, Marciac, Vic-Fezensac et à initier en 2013 la Grande Armada à Rouen en juin, les Eurockéennes à Belfort en juillet et Ecran total, un festival de cinéma dans la région de Grenoble, en octobre.

### ■ Séjours à dates libres

Depuis le printemps dernier les membres du conseil de gestion cherchent à améliorer l'accès aux vacances des familles ; pour ce faire il faut augmenter raisonnablement les prises en charge.

Ils ont ainsi décidé de mettre dans cette catégorie la mieux prise en charge, les lieux qui font l'objet du plus grand nombre de prises en charge à savoir : les séjours effectués en camping, en Gîtes de France ou par l'intermédiaire de Clévancances ou Accueil paysan.

Ensuite, le nombre de villages de vacances proposés par le FNAS va passer de 25 à 41 et comprend l'ensemble des lieux du réseau CE de l'Association nationale de coordination des activités de vacances des comités d'entreprise, associations de tourisme social et autres collectivités. Tourisme et Travail (ANCAV-TT - voir liste page 14).

Sans oublier les 8 lieux Azuréva que le FNAS propose depuis quelques années.

## Séjours choisis par l'ouvrant droit

# Grille séjours 2

### ■ Secteur associatif

Le premier acteur de tourisme social est TOURISTRA VACANCES, par conséquent, tous les lieux proposés par cet organisme entrent dans cette catégorie de séjours à l'exception des villages de vacances proposés par le FNAS, gérés par cet organisme (voir la liste des villages de vacances proposés par le FNAS).

Nous publions page 14 la liste des associations ANCAV-TT qui couvrent plus d'une soixantaine de départements (voir carte loisirs page 15).

Tous les autres lieux de cette catégorie doivent être proposés par une association du réseau national de l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) dont la liste sera consultable courant décembre sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net).

# Grille séjours 3

### ■ Secteur Atout France

Tous les autres séjours choisis par un ouvrant droit devront être proposés par une association ou une agence de voyage ou toute autre structure immatriculée à Atout France, à l'exception des agences immobilières et des groupements de propriétaires.

## Séjours pour enfants et adolescents

# Grille séjours colonies

Rien de changé pour cette catégorie qui est la plus choyée des instances du FNAS. Rappelons que les prises en charge de tous ces séjours sont effectuées selon la grille Colonies et ne sont pas imputées au plafond de la grille globale afin de préserver les séjours en famille.



## Grille séjours 1

## Grille séjours 2

### ANCAV-TT - Réseau des CE

|                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| LE LAC BLEU           | Saint-Bon Courchevel (Savoie)  |
| LES RAMAYES           | Les 7 Laux (Isère)             |
| LA LAUZIERE           | La Plagne Montalebert (Savoie) |
| RISOUL                | Risoul (Hautes Alpes)          |
| LA FORET DES TINES    | Chamonix (Haute Savoie)        |
| LE CHABLAIS           | Morzine (Haute Savoie)         |
| LA PRADE HAUTE        | Le Mont Dore (Puy de Dôme)     |
| LA BALAGNE            | Calvi (Corse)                  |
| LO SOLEHAU            | Balaruc les Bains (Hérault)    |
| LA MANNE              | Bornes les Mimosas (Var)       |
| LE DOMAINE D'AGECROFT | La Napoule (Alpes maritimes)   |
| LA GAILLARDE          | Les Issambres (Var)            |
| RAMATUELLE            | Ramatuelle (Var)               |
| VAISON LA ROMAINE     | Vaison la Romaine (Vaucluse)   |
| VILLAGE OCEANIQUE     | Ile de Ré (Charente maritime)  |
| LE LAC MARIN          | Soustons (Landes)              |
| LA FORET DES LANDES   | Tarnos (Landes)                |

#### A compter du premier janvier 2013 :

|  |                   |
|--|-------------------|
| MESQUER - le château de Tréambert            | Loire Atlantique  |
| LE GRAND CORSEAU - La Barre de Monts         | Vendée            |
| LE GAROUSTEL - Saint-Gérons                  | Cantal            |
| VILLAGE DE L'ARMORIQUE - Plestins-les-Grèves | Côtes d'Armor     |
| LE CONQUERANT - Dives-sur-Mer                | Calvados          |
| AMBROISE CROIZAT - La Petite Pierre          | Bas Rhin          |
| ARAGON - La Bastide sur l'Hers               | Ariège            |
| LES BEAUPINS                                 | Charente Maritime |
| LE DOMAINE DE L'OLIVERAIE                    | Provence          |
| LES RESIDENCES DU COLOMBIER                  | Méditerranée      |
| U LIBECCIU                                   | Corse             |
| LE DOMAINE DE PELVEZY                        | Aquitaine         |
| LE DOMAINE D'AUCROIX                         | Franche Comté     |
| LE CLOS MOULIN                               | Auvergne          |
| CAMPING LES LONGES                           | Auvergne          |
| LES ESSERTETS                                | Alpes             |

Et les 8 lieux Azuréva, dont la liste sera sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net).

### ANCAV-TT

### Réseau associatif - carte loisirs

- 01 - TOURISME ET LOISIRS RHONE-ALPES - Belley
- 03 - CENTRE AUVERGNE TOURISME - Montluçon
- 10 - TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE - Troyes
- 11 - TOURISME ET LOISIRS - Carcassonne
- 13 - TOURISME ET LOISIRS - Marseille
- 26 - CULTURE INFORMATION TOURISME - Valence
- 30 - TOURISME ET LOISIRS - Nîmes
- 31 - TOURISME ET LOISIRS - Toulouse
- 33 - ABICE - Bordeaux
- 37 - VACANCES LOISIRS CENTRE TOURAINE - Tours
- 38 - TRANS'TOURISME DE L'ISERE - Grenoble
- 42 - TRANS'TOURISME LOIRE - Saint-Etienne
- 44 - TOURISME ET LOISIRS - Rezé
- 44 - TOURISME ET LOISIRS - Saint-Nazaire
- 49 - TOURISME ET LOISIRS - Angers
- 54 - ATOLL - Nancy
- 59 - ECLA-TS - Lille
- 69 - A.C.L.T.S. - Lyon
- 71 - A.C.L.T.S. - Le Creusot
- 72 - LOISIRS ET TOURISME - Le Mans
- 73 - SAVOIE VACANCES TOURISME - Chambéry
- 74 - L.C.E. 74 - Annecy
- 76 - VIVATS - Le Havre
- 76 - TLC - Le Havre
- 85 - VENDEE LOISIRS TOURISME - La Roche-sur-Yon
- 86 - EKITOUR - Poitiers
- 93 - EN PARTANCE - Drancy (pour l'Île-de-France)

Et le réseau associatif de l'UNAT, dont la liste sera sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net) courant décembre.

L'ensemble des autres règles concernant les activités de séjours restent inchangées et figurent sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net) ainsi que les modalités d'inscription à ces séjours.

# Carte loisirs 2013

Cette année encore le FNAS propose la carte loisirs qui permet d'être en contact avec l'ANCAV-TT\* qui réunit des comités d'entreprise (CE) et des structures assimilées, ainsi que 26 associations de tourisme social qui couvrent une soixantaine de départements. Elles constituent un réseau de proximité intervenant dans tous les champs de l'action sociale et culturelle. Animées par des responsables de CE et assimilées au sein des conseils d'administration, ces associations ont une parfaite connaissance du territoire... et des CE. Elles permettent de fédérer et de mutualiser les avantages et activités de chacun d'entre eux... pour le bénéfice de tous. Elles incarnent depuis plus de 25 ans cette « autre » idée de l'organisation sociale et économique : l'échange, la solidarité, la mutualisation.

Participer à cette force, c'est d'abord adhérer et ainsi renforcer le droit aux vacances, à la culture, aux activités sportives et aux loisirs... de qualité.

## Adhérer à un réseau national

### Et le FNAS ?

Les instances du FNAS ont décidé de participer pleinement à ce réseau en adhérant à l'ANCAV-TT ce qui lui permet de proposer tout au long de l'année et à un meilleur tarif tous les lieux de ce réseau ; une trentaine au total.

Mais le FNAS est en contact également avec l'ensemble du réseau associatif. C'est ainsi que lorsqu'un ouvrant droit adhère à la carte loisirs, le FNAS lui communique l'adresse de l'association la plus proche de son domicile.

Avec elle, l'adhérent accède directement à tous les avantages, réductions et activités de toutes les associations de l'ANCAV-TT.

Il bénéficie aussi d'une assurance sports /loisirs.

**Cette adhésion est annuelle,  
du 1<sup>er</sup> novembre 2012  
au 31 octobre 2013.**

### Comment adhérer ?

Il suffit de faire la demande au FNAS, qui à réception du règlement de l'adhésion fera parvenir la carte loisirs 2013.

#### Le FNAS a obtenu les tarifs suivants :

|   |             |
|---|-------------|
| <b>Famille (enfants à charge fiscalement)</b> | <b>23 €</b> |
| <b>Individuel</b>                             | <b>18 €</b> |

Le FNAS a décidé d'effectuer une prise en charge sur cette carte loisirs 2013 dont l'adhésion sera considérée comme une activité de loisirs liée aux séjours.

Pour en savoir plus : rubrique « La carte loisirs et ses avantages » sur le site [www.ancavtt.asso.fr](http://www.ancavtt.asso.fr)

\*Association nationale de coordination des activités de vacances des comités d'entreprise, associations de tourisme social et autres collectivités. Tourisme et Travail.

### Les plus de la carte loisirs

- Une carte d'adhésion à une association participant à un réseau national
- Etre membre actif et à part entière de l'association et de ses activités
- Partager un esprit de solidarité
- Agir pour le droit aux vacances de qualité pour tous
- Une assurance sports - loisirs intégrée
- Des activités culturelles, sportives et touristiques
- Des réductions toute l'année, partout en France
- Pass'Montagne, forfait en vente directe sur Internet

# Carnet de voyage

Séjours

# Printemps

## Un séjour balnéaire au Portugal

### ■ Le Club Monica Isabel...

Face à la mer, les pieds dans l'eau... A deux pas d'**Albufeira**, ville pleine d'histoire et de vie... En plein centre de l'**Algarve**, point de départ idéal pour découvrir la région.

Située à l'extrême sud du **Portugal**, l'Algarve fut la dernière région à être reprise aux Maures par le royaume Portugais, en 1292.

Albufeira, ancien village de pêcheurs du sud de l'Algarve, perché au sommet de falaises multicolores et agrémenté de plus de vingt plages bordant la côte, est devenu une station balnéaire de charme où le passé caractérisé par les anciennes dominations romaines et arabes côtoie une vie nocturne contemporaine particulièrement animée.

La vieille ville présente des traces de la forte influence de la culture arabe que l'on retrouve dans toute cette région où les bateaux de pêche aux couleurs vives contrastent avec les maisons blanchies à la chaux, où le dédale de rues étroites et sinueuses mène vers l'arche mauresque sur la Travessa da Igraja Velha, indiquant le site d'une mosquée et de la première église de la ville.

● Des studios de 25 m<sup>2</sup> et des appartements de 40 m<sup>2</sup> tous équipés. Des repas servis en buffet avec vin et eau minérale à discrétion.

● Encore un peu la Méditerranée, déjà l'Océan, des piscines extérieures et intérieure (chauffée).

● Tennis, pétanque, ping-pong, volley, mini-golf, tir à l'arc, club enfant.

Bref, toutes les prestations de Touristra Vacances.

Le prix de la semaine, en pension complète avoisinera les **750 euros**.

Les dates, les détails, les prix, les fiches d'inscription sur le site : [www.fnas.net](http://www.fnas.net) ou documentation envoyée sur simple demande écrite : télécopie : 01.44.24.72.73.



## 1906

*Victoire : la loi du 13 juillet instaure une trêve dominicale obligatoire. « On réinvente le dimanche dans une perspective laïque, dit Beck. Le texte de 1906 repose sur deux valeurs nouvelles : le repos et la famille. Le pouvoir politique cherche à encadrer le temps libre des salariés : un dimanche avec leur femme au foyer doit les tenir à l'écart des bistrotts et relancer la natalité. » En 1913, moins d'un travailleur sur trois, dérogations obligent, bénéficie réellement de ces vingt-quatre heures chômées. Le repos hebdomadaire n'entrera vraiment dans les mœurs qu'après la Grande Guerre.*



## Un circuit dans le nord du Yucatan au Mexique

Entre une culture très ancienne et une histoire coloniale, entre des réserves naturelles et les plages de la mer des caraïbes voici le Yucatan, région au sud du Mexique aux paysages magnifiques.

Un séjour dépaysant qui fera découvrir aussi bien la culture maya, le monde colonial, le Mexique d'aujourd'hui, la richesse de la faune et de la flore locale ainsi que le charme des cenotés, sorte de cavités aux eaux pures et fraîches faisant partie d'un réseau de rivières et de grottes souterraines.

Des sites archéologiques impressionnants d'époques différentes dont Chichen Itza.

La capitale de l'état du Yucatan est Mérida, ville animée avec son marché et sa place principale appelée le Zocalo, où toutes les fins de semaine sont organisées différentes manifestations artistiques et culturelles.

Tel est le projet sur lequel l'équipe du FNAS travaille à peaufiner le contenu (rencontres, cour de salsa... ?).

Cependant les routes du Mexique ne sont pas toujours aisées en bus, surtout quand le trajet est au-delà de deux heures... Mais ces petits désagréments sont vite oubliés une fois les pieds dans l'eau de la mer des Caraïbes à Playa del Carmen...

Le tarif dépassera largement  
**1 200 euros**  
et fera l'objet d'une grille spécifique publiée sur le site.



## Avant de partir

- Je n'oublie pas de prévenir le FNAS ;
- je n'oublie pas ma CNI ou **mon passeport** ;
- je vérifie que mes documents soient en cours de validité ;
- je n'oublie pas les papiers nécessaires aux enfants (autorisation de sortie du territoire, etc.).

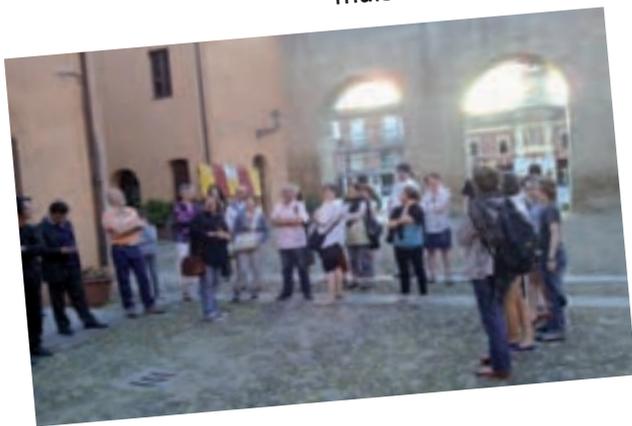
Les dates, les détails, les prix, les fiches d'inscription sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net) ou documentation envoyée sur simple demande écrite : télécopie : 01.44.24.72.73.

# Cartes postales

## L'Italie

### Confessions d'un Emiliano Romagnolo

L'idée du voyage en Romagne a commencé à germer il y a deux ans autour d'une table et, naturellement, ce ne pouvait pas être autrement. Entre une assiette de pâtes et quelques... verres de vin français, entre une anecdote et une autre, on a commencé à penser que c'était une belle idée que d'emmener les copains du FNAS dans les terres qui, bien que généralement « mythifiées » - la patrie de Fellini, de la Ferrari, la Région Rouge par tradition - sont en réalité très peu visitées et peu connues, à part Rimini, la « Riviera » de Romagne. Il a fallu bien des dîners pour synthétiser toutes les propositions et suggestions que l'on m'avait faites et concrétiser un projet de voyage. Je confesse maintenant une chose : je n'ai pas imaginé ce voyage pour vous... mais bien pour moi !



J'ai « profité » du FNAS pour vous emmener en voyage au travers de ma mémoire et de mes passions. La splendide Bologne avec ses arcades et sa poésie, c'est la Bologne de mes vingt ans à l'université. Faenza (en français Faïence), c'est ma passion pour l'art de la céramique et de la musique indépendante\*. Forlimpopoli, c'est la ville où j'ai grandi, où j'ai appris le « métier » de la musique populaire et où j'ai développé ma passion pour la bonne cuisine. Bertinoro, avec sa Société ouvrière de secours mutuel et ses caves à vin, représente ma passion pour le vin et une certaine façon de penser la politique. Ravenna, qui fut la capitale de l'Empire romain, c'est pour l'Histoire, tout comme San Leo. Cesenatico, Ferrare et surtout Venise... ce sont les destinations des *Romagnoli*, les habitants de la Romagne qui, de temps en temps, savent et veulent être romantiques.

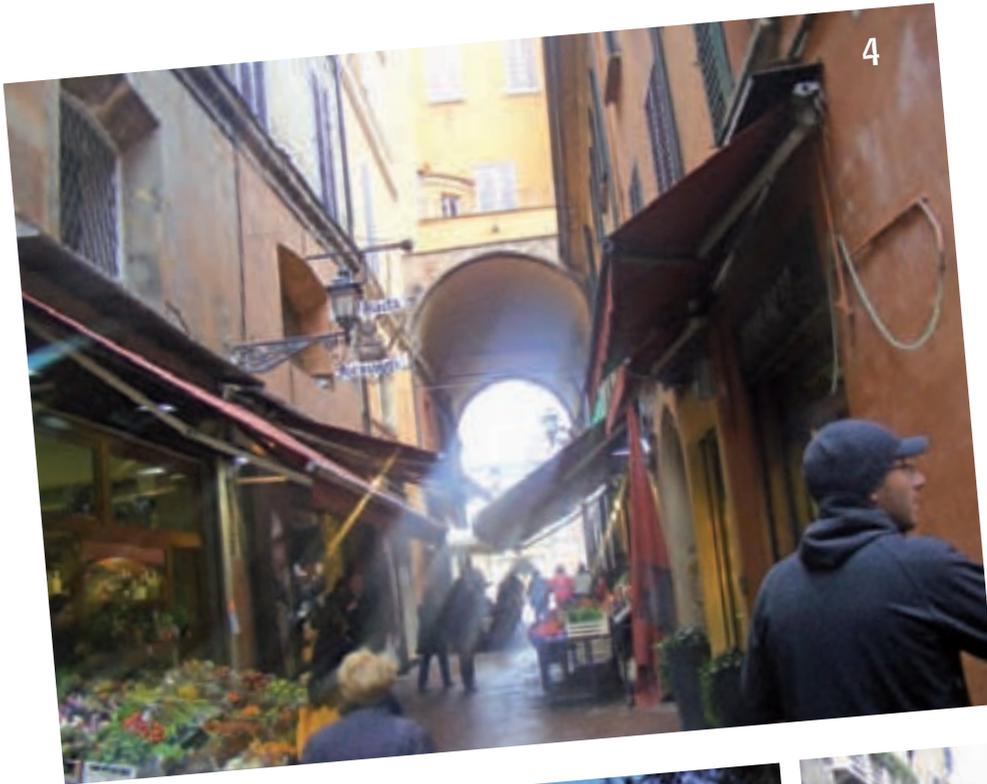
En somme, je le maintiens, j'ai profité de vous ; je ne regrette pas, car je suis profondément convaincu que vivre sa propre terre et ses propres passions c'est bien, mais savoir les partager c'est mieux. Ce voyage a été une tentative - que j'espère réussie - de partage de ma terre et de mes passions ; j'ose imaginer que ce qui a été vu, fait, respiré, mangé... est resté profondément ancré dans l'âme des participants, en leur donnant l'envie de raconter... et de revenir.

Il y a tellement à découvrir encore de cette terre, qui vous attend les bras ouverts, moi y compris.

*Un Romagnolo non repenti,  
Marco Bartolini (traduit de l'italien par Andrea Pulga).*

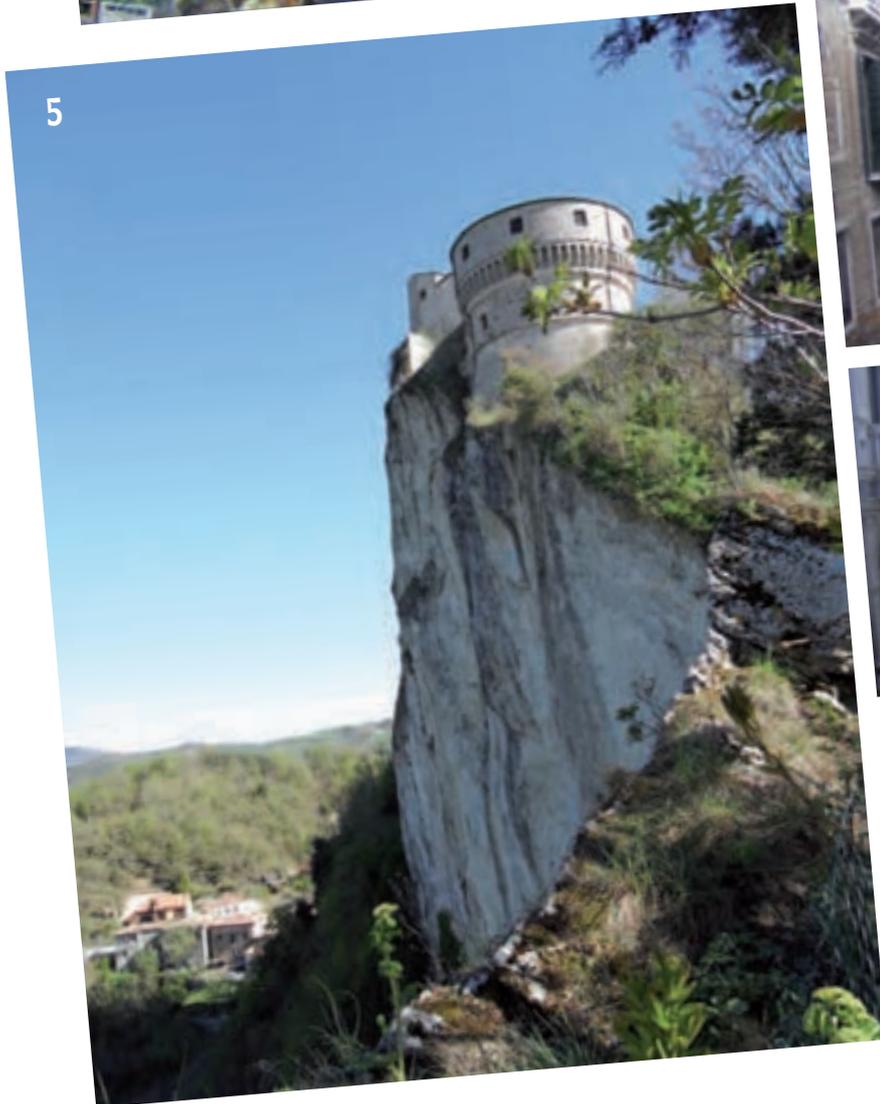
\* Voir carte postale suivante.



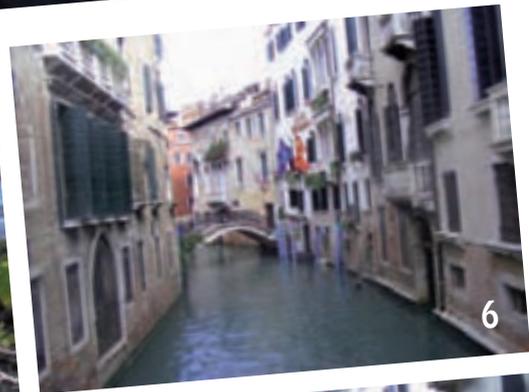


4

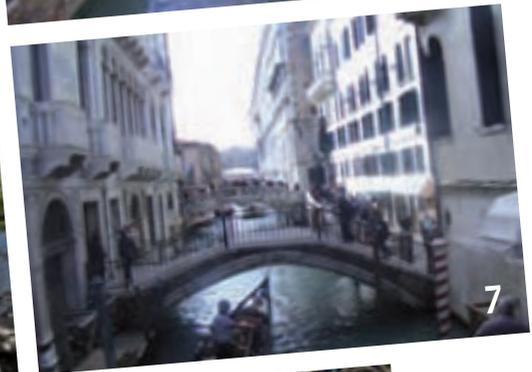
- 1. Bologne.
- 2. Le groupe dans la cour du château de Forlimpopoli.
- 3. Ravenne, la basilique San Vitale.
- 4. Bologne, la rue principale des commerces de bouche.
- 5. San Leo, la forteresse.
- 6 et 7. Venise.
- 8. Dans la basilique à Ravenne.



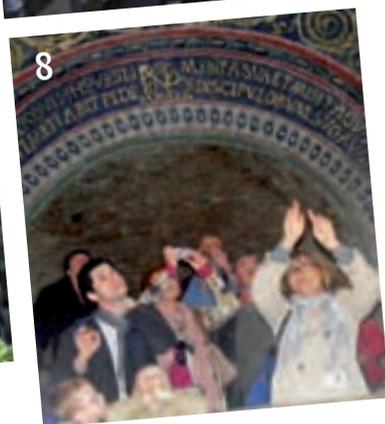
5



6



7



8

## Faenza, la rencontre du 16 avril 2012

Nous avons fait la connaissance à cette occasion des représentants des réalités culturelles « indépendantes » italiennes, plus particulièrement des « Musiques nouvelles » (actuelles).

Un tour d'horizon nous a permis de constater l'existence de systèmes de financement similaires aux français, mais dont les bénéficiaires sont principalement toujours les mêmes, ne concédant aucune opportunité à la création.

A titre d'exemple, pour la musique, les fonds nationaux vont au bénéfice des orchestres lyriques (de l'ordre de 75 %) ; il en est de même en faveur des « théâtres stables » (équivalent des théâtres nationaux). Le restant est attribué à ceux qui étaient déjà connus les années précédentes, ce qui ne laisse aucune place aux émergents.

D'où la nécessité, pour les « petits », de s'organiser au travers de « réalités alternatives », c'est-à-dire des réseaux interprofessionnels qui font appel aux financements locaux, par l'intermédiaire de projets spécifiques (festivals, concerts, « foires »...) qui sont bien évidemment soumis à l'incertitude quant à leur pérennité.

En ce qui concerne le volet social, la situation italienne est bien plus « noire » pour les artistes. En effet, même si tout le monde est soumis aux prélèvements destinés à la prévoyance, seuls les travailleurs pouvant justifier d'un nombre assez élevé de « cachets » en bénéficient. D'où un système qui incite à la fraude, car, en définitive, ce sont principalement les salariés des réalités structurées (les orchestres et les théâtres cités plus haut), les seuls en mesure de remplir ces conditions.

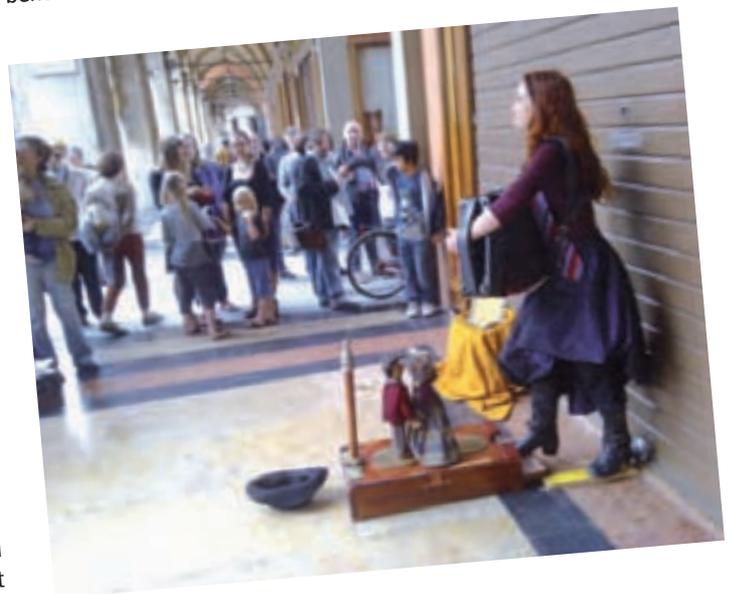
Fondamentalement, la présomption de salariat pour les artistes n'existe pas en Italie. Par conséquent, pas d'indemnisation chômage non plus. Le concept d'intermittence est certes accepté, mais pas reconnu. L'absence d'un véritable ministère de la Culture (en Italie il s'appelle « Biens culturels » et englobe aussi le patrimoine historique et architectural) et l'existence d'une convention collective (Contratto nazionale) qui ne concerne que très peu de salariés, sont à la fois à l'origine et le résultat d'une situation très en-deçà de celle connue en France.

En conclusion, à l'heure actuelle, seules les instances syndicales internationales (Euro-MEI par exemple) semblent être la solution possible pour une amélioration des conditions des travailleurs du spectacle en Italie, car les syndicats de ce secteur sont très peu représentatifs, pour ne pas dire quasi inexistant, dans la péninsule.

Petite note personnelle en post-scriptum : ayant travaillé en Italie (à Bologne) dans les années 78-84, dans le domaine du cinéma « Art et essai » (les cinéclubs étaient florissants en 80-81 et 82), je peux affirmer que la responsabilité de cette structure « élitiste » dans la culture italienne revient aux gouvernements successifs de l'époque (y compris celui de centre-gauche) qui n'ont jamais voté les lois nécessaires à la « structuration » de la branche, et ont ainsi laissé, entre autre, les coudées franches notamment à Berlusconi, responsable à mon sens de la spectaculaire répression culturelle en Italie.

Andrea Pulga

Une musicienne ?  
Une marionnettiste ?  
Une artiste sous  
les arcades de Bologne...



Trop petit, mon ami...



# La Grèce



## Le 6 mai, on vote partout

On parle aussi beaucoup d'élections en ces temps, en France comme en Grèce, avec comme corollaire, des meetings, des défilés, des manifestations.

Aube dorée, quel joli nom, dommage qu'il cache une si vilaine chose : c'est en effet la traduction de *Chryssi Avgghi*, le parti d'extrême droite qui bouleverse la Grèce. Le premier mai, nous avons voulu nous joindre aux Grecs pour défilier. Manque de chance, il n'y a qu'à Athènes que sont organisées des manifestations, et nous étions encore à cette date à Sélianitika, notre lieu de villégiature.

Mais le premier mai c'est aussi la fête du printemps et des fleurs en Grèce, et les maisons sont ornées de couronnes de fleurs.



La crise ! Quelle crise ?  
La crise en Grèce et pas en France ?  
Plan de rigueur, austérité, faillite de l'Etat...  
Mais quel attrait pour la Grèce subsiste-t-il aujourd'hui ?  
Et le FNAS nous a emmenés en Grèce, comme déjà en Tunisie, en Italie, et en Espagne, tous ces pays « en difficulté ».  
Alors, comment appréhender le séjour dans ce pays de ruines ?

Il est illusoire de prétendre découvrir la Grèce en une semaine. Au-delà de la carte postale typique, la Grèce en bleu et blanc, ses îles, ses barques et ses chats, il y a la première évidence en quittant l'aéroport, des autoroutes à moitié construites et à moitié abandonnées, signe que tout ne va pas pour le mieux. C'est donc une autre facette de la Grèce que nous découvrons : la situation actuelle qui se greffe sur l'histoire et la culture de ce pays, dense et riche, qui nous éclaire toujours aujourd'hui, le berceau de la démocratie, de notre civilisation occidentale, son rayonnement intellectuel : merci Socrate et ses disciples, merci à Dionysos qui, avant d'être un groupe de rock, a opéré un glissement de la religion vers le théâtre.

Un séjour en liberté dans un pays sous haute surveillance, cela résonne bizarrement...

En liberté, alors chacun son voyage, chacun à son rythme, chacun sa carte postale ...

*Michel Pezaud*

## Epidaure, comme une petite chanson...

Quand on travaille dans un théâtre, Epidaure demeure une référence majeure, voire la référence. Notre visite à Epidaure fut donc vécue un peu comme un pèlerinage, presque religieusement, les théâtres étant toujours proches d'un lieu de culte. Malgré la foule ce jour-là, ce théâtre est absolument magique, immense, et si petit dans son cadre de collines.

Bien sûr, 14 000 places, ce n'est pas une jauge de scène nationale.



## Voilà une réunion au sommet...

... de l'hôtel, en face de l'Acropole, une assemblée générale en quelque sorte. C'est bien d'un vrai groupe qu'il s'agit, homogène et très divers à la fois ; nous avons presque tous voté de la même façon au premier tour, et allons en faire de même au second...



## Flamme olympique

Comme on parle beaucoup d'olympisme cette année, une visite à Olympie s'imposait pour rester dans l'actualité. Cette année c'est à Londres, en 2004 c'était à Athènes (1896 aussi pour les premiers jeux de l'ère moderne). Les Grecs payent très cher l'organisation de ces jeux, que d'argent dépensé ! Voilà le stade olympique originel, tel qu'il est maintenant, par une chaleur accablante de fin avril.



## Le Parthénon sur l'Acropole

Comme un bouquet final de notre séjour, l'emblème, le symbole de la Grèce à lui seul. Le Parthénon dont aucune des 46 colonnes n'est verticale, car elles convergent toutes vers un point dans le ciel à plusieurs milliers de mètres de hauteur, dont aucune des lignes n'est droite : magie de la perspective, qui confirme que les Grecs étaient déjà un grand peuple qui allait marquer notre culture occidentale.



# L'Espagne

## Dans le tourbillon de Madrid

Partis à la découverte de Madrid, à la période de la Toussaint, nous n'avons ni entendu ni perçu la clameur des Indignés qui emplit fortement l'Espagne ces jours-ci. Seule la présence permanente et ostensible (mais pas agressive) de la police aux endroits stratégiques de la capitale pouvait rappeler aux touristes la fragilité du climat social espagnol. A la Puerta del Sol, on croise marchands du temple, prédicateurs de tout poil, jeunes, vieux, touristes, Espagnols en nombre... Le reste relève de la perception aléatoire. En touristes curieux et sans doute pressés, nous avons battu le pavé aux quatre coins du vieux Madrid. Une ville foisonnante dont le coeur bat à cent à l'heure, cité bouillonnante, un brin agitée et attachante. En voici quelques étapes. Au hasard...

Hélène Rietsch

### Un petit tour en bus avec un guide avisé

Un petit coup de chapeau au guide qui nous a baladés, en bus, à travers Madrid. Un parcours instructif qui a nous a permis de prendre un peu d'altitude.

L'occasion de découvrir, par exemple, le stade Santiago Bernabeu de Madrid « le musée le plus cher de la ville », d'apercevoir, près du Paseo de la Castellana, les *cuatro torres*, quatre business tours impressionnantes, les quartiers des ambassades, les zones résidentielles jusqu'au vieux Madrid des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles.



### Le mercado San Miguel, paradis des tapas, à deux pas de la célèbre plaza Mayor

Entre 14 et 16 heures, on consomme avec fréquence des tapas, dans ce très chic marché couvert. Le touriste se perd dans la marée des autochtones.

On se bouscule, un verre de vin à la main. Le banquet est somptueux pour qui peut bourse délier. On y déguste du jambon ibérique, des olives tailles XXL, des brochettes de viandes, de poissons, de fruits, de légumes, des tapas de morue. Il y en a pour tous les goûts, toutes les étapes de la dégustation jusqu'aux plaisirs sucrés (chocolat con churros, gâteaux, fruits secs, glaces, etc).

## Des surprises

La Caixa, obra social, une galerie d'art moderne, croisée par hasard. Un mélange d'architecture industrielle, dans un quartier historique, à côté d'un magnifique mur végétalisé.



## Atocha, sa forêt tropicale, ses tortues

L'étonnante gare de Madrid où il fait bon se poser après avoir marché des heures durant dans le gigantesque centre d'art de la Reina Sofia, situé à quelques pas.



## Parfums sucrés

Avant ou après la nuit, le rituel du *chocolate con churros*. On a testé, en particulier la Chocolateria San Ginés, calle del Arnel, tout près de la Puerta del Sol (pour ceux que ça intéresserait...).



## Paella du soir

La veille du départ, le groupe s'est retrouvé dans un restaurant de la plaza Mayor, bien conseillé, toujours par le même guide.



## Les villages de vacances : à chacun son histoire

Chaque village de vacances que propose le FNAS est issu d'une histoire... Ces lieux destinés aux vacances des salariés et de leur famille sont une sorte de copropriété des comités d'entreprises et de structures similaires (comme le FNAS).

La structuration de ces villages de vacances a connu pour chacun d'entre eux une histoire différente... et passionnante.

**A**u lendemain de la deuxième guerre mondiale, il faut reconstruire les moyens de production, de transport et de distribution de l'énergie. C'est un impératif pour relever notre économie, assurer et conserver l'indépendance de notre pays. La décision est prise alors de nationaliser les charbonnages, l'électricité et le gaz.

Le gouvernement d'alors demande aux mineurs du Pas-de-Calais de produire cent mille tonnes de charbon par jour. La tâche est difficile et les efforts considérables.

Comprenant cet enjeu, les mineurs engagent et gagnent cette bataille de portée nationale.



## Episode 1

### Le Château d'Agecroft à la Napoule

**La Napoule est en partie la récompense.**

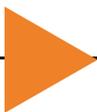
Le Conseil d'administration des Charbonnages et sa direction générale programment la production à court et moyen terme, et décident d'un vaste plan de progrès social.

Le Comité d'entreprise - émanation des syndicats - en liaison avec le service du personnel, est chargé de la mise en place de ce plan qui doit donner leur dû aux mineurs en fonction des richesses qu'ils ont créées. Toute une série de décisions en découlent : construction de logements modernes, orga-

nisation des loisirs (chasse, pêche) et des vacances avec participation des directions aux frais de transport.

Ce village de vacances de la Napoule était baptisé par les anciens propriétaires, des nobles écossais, du nom de leur village d'origine « Agecroft ».

Son acquisition, en 1947, reste le plus beau fleuron de cette période historique qui s'achève en 1995, date à laquelle les mineurs rencontrent des difficultés de financement pour entretenir et rénover leur patrimoine, du fait des fermetures program-



## Les villages de vacances : à chacun son histoire suite

ne conteste plus le bien fondé des sociétés civiles et des partenariats mis en place.

Depuis cet achat, des travaux importants de rénovation et d'agrandissement sont entrepris, portant la capacité totale du village à 547 lits répartis en 60 gîtes et 103 chambres en maisons familiales, ce qui permet d'organiser par an plus de 70 000 journées vacances sur le site.

Il est à souligner les importantes retombées économiques favorisant l'emploi local : en haute saison, plus de 70 personnes travaillent sur le village.

Les salariés d'EDF-GDF et de la RATP peuvent être fiers du résultat de cet investissement et de l'ouverture à tous les salariés, dont les ouvrants droit du FNAS, de ce fleuron du tourisme social.

Ce lieu magnifique fait partie de la rubrique « séjours proposés par le FNAS ».

*Frank Lavanture*

Source :

*Introduction à l'Assemblée générale de l'ANCAV-TT en octobre 2007, par le Président de la société civile Louis Parredes.*

mées des bassins miniers, avec des diminutions importantes des effectifs et donc des remises en cause des acquis sociaux. C'est aussi la période où les directions des Charbonnages de France suppriment l'aide aux vacances et aux transports et décident la mise en vente du château de La Napoule.

La Caisse centrale des activités sociales des électriciens et gaziers (CCAS) se porte acquéreur. Après une âpre bagarre avec des marchands de biens avides de tirer profit de ces dix hectares, et grâce à l'appui des syndicats des mineurs CGT, la CCAS devient propriétaire des lieux.

Elle propose de donner le produit de la vente aux organismes sociaux des mineurs pour poursuivre l'aide aux vacances et aux voyages. La collusion patronale, avec l'appui de certains syndicats, refuse cette opération, d'où le reversement du prix d'acquisition de la propriété aux Charbonnages de France.

On ne peut que déplorer la confiscation de ce bien aux mineurs qui a eu pour conséquence l'impossibilité de venir en vacances à La Napoule pour des raisons économiques, notamment pour les plus défavorisés.

La CCAS, propriétaire du site, ne s'avoue pas vaincue et son Conseil d'administration décide de rechercher des partenaires pour créer une société civile permettant l'ouverture du village à tous les salariés et de confier la gestion de ce lieu à TOURISTRA.

Le Comité d'entreprise de la RATP répond favorablement à cette démarche et c'est ainsi qu'en juillet 1999 la société civile « Domaine d'Agecroft » voit le jour avec un capital de plus de vingt millions d'euros.

Cette ouverture est une volonté politique affirmée par le Conseil d'administration de la CCAS. Elle lui est contestée pendant de nombreuses années par la Cour des comptes, qui remet en cause la création de la société civile, la gestion confiée à d'autres organismes et notamment à TOURISTRA.

En 2006/2007 cette même Cour des comptes relève un certain nombre de défauts et d'irrégularités dans la gestion mais

## Un juste retour

**U**n dernier mot, non des moindres : pendant quelques jours fin septembre 2011, près de 300 mineurs retraités et leurs épouses ont pu retrouver « leur château ».

C'est à l'initiative des associations Loisirs et solidarité des retraités, Bourses solidarité vacances et l'ANCAV-TT que ce projet a pu voir le jour avec l'aide de l'Agence nationale des chèques vacances et de la SNCF qui a mis à leur disposition cinq voitures TGV au prix de trente euros aller et retour, permettant ainsi à ces anciens de se sentir à nouveau chez eux au Château d'Agecroft.

# A suivre...

A la suite des différentes expériences des dernières sessions d'hiver et après débats, les membres du Conseil de gestion ont décidé de concentrer les travaux sur une seule journée fin janvier.

Par conséquent, cette journée se tiendra dans un lieu à déterminer en région parisienne, le lundi 28 janvier 2013, avec pour thème :

**Les instances représentatives  
du personnel (IRP)  
dans la convention collective  
des entreprises artistiques  
et culturelles (CCNEAC)**

IRP : délégués du personnel (DP), élus du Comité d'entreprise (CE) ou Comité d'entreprise conventionnel (CEC), élus du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), délégation unique de personnel (DUP), délégués syndicaux (DS).

● Missions et mandats des représentants de tous les salariés travaillant dans l'entreprise, quels que soient leur métier et leur contrat de travail, en CDI comme en CDD.

● Champs d'action des élus : respect du droit, consultation, prévention, alerte, négociations...

Les participants, c'est-à-dire les délégués du personnel, les élus de CE ou CEC (dont le FNAS a reçu le procès verbal d'élection) ainsi que les représentants des salariés intermittents à l'Assemblée générale recevront leur invitation avant la fin de l'année.

**Les mots croisés**

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   | ■ |   |
| 3  |   |   |   |   |   |   | ■ |   |   |   |
| 4  |   |   |   |   |   | ■ |   |   |   |   |
| 5  |   |   |   |   | ■ |   |   |   |   |   |
| 6  |   |   |   | ■ |   |   |   |   | ■ |   |
| 7  |   |   | ■ |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  |   | ■ |   |   |   |   | ■ |   |   | ■ |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   |   |   | ■ |   |   |   |

**Horizontalement :** 1- En septembre, s rentrent en masse, en bouchonnant. 2- Protégez- es b en s vous n êtes pas un adepte du J vert ca ! 3- I s ne sont pas com ques, ma s ma nterprétés, s peuvent e deven r. Ba adeur numér que. 4- B strots argot ques. Cr d nd gnat on. 5- Quand e e est comme c , montée à envers, on n entend r en. Gros marché, ma s pas de fru ts et égumes. 6- Monstre de c noche. Truc der. 7- C est-à-d re. P us que ma sa n. 8- En réun f cat on. Ch no se. 9- Insectes grac es et frag es. 10- Ce e des art stes se s tue par derr ère. Posséda.

**Verticalement :** A- Ba ade qu peut être pr se en charge par e FNAS. B- Orchestré. Pas off. C- Sa e argot que. Ahur phonét que. D- Dés rés. Empester. E- B en arr vées. Tombe de haut. F- On a rarement a mé eur compagn e en 68. Tronqué. G- C est encore c est-à-d re. L avant-ve e de dema n. H- Pour part r en A vert ca , de surcroît en Euskad , tu te do s de adopter. I- Couronne norvég enne. D ab e qu a réuss . J- C est un coït. Sa nt.

# **Le FNAS** vous accueille

 **Sur son site internet**  
**www.fnas.net**

 **Dans ses bureaux**

**185 avenue de Choisy**  
**75013 PARIS**

(métro Place d'Italie)

**du lundi au vendredi**

(à l'exception du jeudi matin)

**de 10 h à 12 h 30**

**et de 14 h à 17 h**

 **Au téléphone**

**au 01 44 24 72 72**

**aux mêmes horaires**

**Pour les dossiers**  
**de prises en charge**  
**du lundi au vendredi**  
**de 14 h à 17 h**

 **Attention !**

**Votre numéro d'ouvrant droit est  
indiqué sur le présent envoi, au-  
dessus de votre nom. Notez-le.**

**Si vous êtes salarié intermittent  
vous recevez ce numéro de FNAS  
INFOS car vos droits sont ouverts au  
moins jusqu'à sa date de parution.**